

MASTER Professionnel Psychopathologie et psychologie clinique

RNCP20356 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	124g, 124
Code(s) ROME	K1104, K2112
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université François Rabelais - Tours

<http://www.univ-tours.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Identifier la nature des difficultés : analyse sémiologique, démarche diagnostique et étiopathogénique et analyse de l'impact du contexte familial et social (notamment dans le sens soutenant ou agressant).

- Réaliser des examens psychologiques : observation, entretien, évaluation standardisée et techniques projectives et en rendre compte aux personnes concernées et aux partenaires.
- Déterminer le besoin et le type d'aide psychologique (conseil, psychothérapie, rééducation... ; aide à la mise en place d'action de prévention)
- Favoriser le travail pluridisciplinaire institutionnel (en établissement de santé, aide sociale, justice... : projets thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques, sociaux ; animation réunion d'équipe) et en réseau (type ville-hôpital, service de suite...)
- Effectuer des activités d'informations et de formation dans un cadre pluridisciplinaire
- Réaliser des suivis individuels ou de groupe : psychothérapies individuelles, familiales, réhabilitations sociales, soins psychologiques d'urgence, thérapies psycho-éducatives..., supervision d'équipe. Savoir apprécier leur efficacité.
- Inciter à envisager une formation complémentaire en psychothérapies (en conformité avec le récent Décret no 2010-534 du 20 mai 2010 de l'Article 52 de la loi du 9 août 2004 relative à l'usage du titre de psychothérapeute)
- Identifier des besoins de recherche clinique, élaboration et suivi de projet
- Se maintenir dans une démarche d'auto-formation (mise à jour des connaissances, formations complémentaires), de réflexion critique sur les méthodes et prises en charge, le tout se référant à la connaissance et respect du Code de Déontologie des psychologues et autres textes légaux et réglementaires qui encadrent l'exercice de la profession

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Maîtrise des connaissances théoriques et cliniques fondamentales dans le domaine de la psychopathologie, de la psychologie clinique et psychologie de la santé cela, en respectant la pluralité des paradigmes.

- Connaissance de la démarche sémiologique, analyse psychopathologique et clinique contextualisée et historique des situations.

- Capacité à effectuer un entretien psychologique : approche globale et historique des difficultés dans un cadre d'écoute empathique et aptitude à analyser ses contre-attitudes.
- Capacité à effectuer un examen psychologique (choix argumentés des divers techniques et outils) et à en communiquer les résultats (au patient, à la famille) ; utilisation des conclusions de l'examen comme base de construction du projet de prise en charge et capacité à évaluer ses effets
- Connaissance de la pertinence des différents types de traitement selon les troubles et leurs appartenances paradigmatiques (psychothérapies individuelles, familiales, cognitivo-comportementale, réhabilitations sociales, soins psychologiques d'urgence, orientation vers divers traitements spécialisés : rééducations neuropsychologique, orthophonique, psychopédagogique, psychomotrice...),
- Capacités à travailler dans différents domaines (santé, aide sociale, justice, précarité sociale, milieu associatif...) et parfois, dans de nouveaux cadres de soins (aide au domicile, aide téléphonique...).
- Capacité à effectuer des interventions à visée d'aide psychologique directe (individuelle ou de groupe) et indirecte (conseil aux professionnels, supervision d'équipe, travail de psychologue de liaison...).
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité à participer à des activités de d'information et de formation, de recherche clinique
- Capacité à se maintenir en situation d'auto-formation : suivi actualisé et critique des connaissances, formations complémentaires dans diverses techniques d'intervention (psychothérapie, supervision, expertise...)
- Capacité à se maintenir dans une démarche de réflexion éthique concernant les grands enjeux de la profession.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs relevant de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la prévention (maladie mentale et somatique) : CHU, CHS, CATTP, Hôpitaux de jours, CAMSP, CMP, CMPP ; ASE, PMI... ; dans établissements médico-sociaux (tutelle ASE, ITEP...).

Secteur relavant de la justice : établissements pénitentiaires, PJJ, SPIP...,

Secteur relevant du milieu associatif (service d'écoute, accompagnement des bénévoles, conseil, institut de formation...)

Secteur libéral : activités cliniques (bilan, suivi psychologique), supervision, formation, expertise...

Poursuite en formation doctorale (chercheur ou enseignant-chercheur dans les organismes publics)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Psychologue, psychologue clinicien, psychologue-conseil, expertise psychologique, formateur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Accès au titre de psychologue spécialité clinique et psychopathologie, tel que défini par la Loi n°85-872, du 25 juillet 1985 relative à la protection du Titre de Psychologue, modifiée par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005.

L'arrêté du 19 mai 2006 est relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié.

La formation répond également aux conditions d'inscription des psychologues sur la liste ADEL1 de leur Département (Arrêté du 14 novembre 2002) : possession des diplômes de licence mention psychologie et d'un master en psychologie (liste des diplômes établis par le Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 065 €

Familles professionnelles (FAP)	V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée) V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 923
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
oui

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
non

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20356/>